



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la  
Coopération et du Commerce extérieur

Secrétariat général

## **Vingt-troisième session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

### **Débat général**

**La Haye, le 2 et 3 décembre 2024**

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. Je me permettrai de la compléter par quelques considérations à titre national.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente de l'Assemblée, et féliciter la nouvelle Présidente de la Cour, Madame Tomoko Akane, ainsi que les juges élus lors de la dernière session de l'Assemblée. Le Luxembourg vous souhaite beaucoup de succès. Soyez assurés de notre soutien indéfectible.

Le Luxembourg demeure un fervent défenseur de la Cour pénale internationale. La Cour est une institution indispensable pour combattre l'impunité et promouvoir un ordre international fondé sur la règle de droit. En contribuant au respect du droit international pénal, du droit international humanitaire et de l'Etat de droit, la Cour traduit en termes concrets notre engagement en faveur d'un ordre international fondé sur des règles.



Le Luxembourg s'engage à continuer de soutenir et de défendre les principes et les valeurs consacrés par le Statut de Rome et de préserver l'intégrité de la Cour. La justice pénale internationale est d'une importance capitale pour garantir que les auteurs des crimes les plus graves répondent de leurs actes, et pour rendre justice aux victimes. Ces dernières doivent être au centre de nos efforts afin de leur garantir l'accès à la justice. C'est pour cette raison aussi que le Luxembourg s'est joint au Chili, au Mexique, au Costa Rica, à la France et à l'Espagne pour saisir le Bureau du Procureur des conditions toujours plus dramatiques pour les femmes et les filles en Afghanistan et pour demander au Procureur de prendre en compte, dans son enquête ouverte en 2020, la dégradation flagrante de la situation des droits des femmes.

Nous devons malheureusement constater que la Cour doit faire face à des menaces, intimidations et pressions qui ont des impacts négatifs sur sa sécurité. Le Luxembourg demeure fermement opposé à toute tentative de discréditer la Cour et d'entraver son travail et condamne toute menace, attaque ou ingérence politique, y compris les sanctions ou mesures d'effet similaire, dirigées contre la Cour, son personnel ou ceux qui coopèrent avec elle. La Cour, ainsi que ses responsables et son personnel, doivent exercer leur mandat et leurs fonctions professionnelles en tant qu'institution judiciaire internationale et fonctionnaires internationaux, sans aucune



intimidation. Le Luxembourg appuie la Cour dans ses efforts pour renforcer sa résilience, notamment contre les cyberattaques.

Être partie au Statut de Rome ne permet pas une attitude du « pick and choose ». En tant qu'Etats parties, nous sommes tenus de respecter tous les engagements et toutes les obligations découlant du Statut.

Ainsi, nous appelons tous les États à coopérer pleinement avec la Cour. Dans l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée, la Cour est tributaire de la coopération des États pour faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves répondent de leurs actes. Pour sa part, le Luxembourg respecte les décisions de la Cour et appliquera l'ensemble de ses obligations découlant du Statut de Rome.

Le nombre d'enquêtes en cours devant la Cour n'a jamais été aussi élevé. Cela résulte du nombre important de conflits à travers le monde qui affectent les populations civiles. La charge de travail de la Cour ne cessant d'augmenter, nous devons être conscients qu'une justice internationale de grande qualité doit disposer de capacités adéquates. Il importe que nous adoptions lors de cette Assemblée un budget 2025 dotant la Cour des ressources nécessaires pour faire face à la demande croissante de redevabilité dans un contexte extrêmement volatile. Ce budget devra également permettre de couvrir le besoin impérieux d'investissements en matière de sécurité, afin de préserver



l'intégrité de l'institution et la prémunir d'éventuelles attaques. Nous appelons tous les États à considérer cet effort budgétaire qui contribuera à la pérennité de la Cour.

Nous ne devons pas oublier les victimes des crimes les plus graves, qui sont les plus touchées. S'il est impossible d'effacer leurs souffrances, le Fonds au profit des victimes leur offre des réparations et une assistance, ainsi qu'à leurs familles. Le Luxembourg encourage les États à continuer de soutenir ce Fonds. Le Luxembourg salue l'action de la société civile, qui a joué un rôle important dans l'établissement de la Cour et qui continue de défendre le mandat impartial et indépendant de la Cour.

L'universalité du Statut de Rome est primordiale. Le Luxembourg se réjouit que l'Arménie soit devenue un nouvel État partie et félicite l'Ukraine d'avoir ratifié le Statut de Rome, y compris les amendements de Kampala sur le crime d'agression. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le nombre des États parties sera donc porté à 125.

Le Luxembourg appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome et tous ses amendements. Nous soutenons le réexamen des amendements de Kampala en vue d'aligner la compétence de la Cour pour le crime d'agression sur celle dont elle dispose pour les autres crimes définis dans le Statut.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la  
Coopération et du Commerce extérieur

Secrétariat général

Madame la Présidente,

La Cour se trouve à une étape cruciale qui façonnera les années à venir. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que la Cour dispose du soutien nécessaire pour relever les défis actuels et futurs. Le Luxembourg est fermement résolu à continuer de collaborer avec tous les partenaires pour renforcer la justice pénale internationale et pour faire avancer les travaux de la Cour.

Je vous remercie.